

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT


Côté et parafixé La Feuillette

COMMUNE

Dargnies, le 04 septembre 2019

Le commissaire enquêteur

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE


F-C Grévin

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : la demande formulée par la SA&U Ferme
Eolienne de Routré en vue d'obtenir l'autorisation
d'exploiter un parc éolien regroupant cinq
aérogénérateurs et un poste de livraison sur
le territoire de la commune de Dargnies

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : demande formulée par la SASU Ferme Éolienne de Boutis en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien regroupant cinq aéro-générateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Dargnies.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 01 août 2019 de _____

M. le Maire de : _____

M. le Préfet de : 1/ Oise

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M. Grevin François-Charles qualité _____

Membres titulaires : M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du mercredi 04 septembre 2019 au jeudi 03 octobre 2019

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : mairie de Dargnies

Autres lieux de consultation du dossier : Préfecture de l'Oise

Registre d'enquête :

comportant 20 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

en mairie de Dargnies

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Préfecture de l'Oise

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les mercredi 4 septembre 2019 de 16h à 17h et de _____ à _____

les vendredi 10 septembre 2019 de 14h à 17h et de _____ à _____

les samedi 21 septembre 2019 de 09h à 16h et de _____ à _____

les jeudi 26 septembre 2019 de 15h à 18h et de _____ à _____

les jeudi 03 octobre 2019 de 14h à 17h et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les mercredi 04 de 14 heures à 17 heures
septembre 2019

Observations de M^{lle}

Aucun visiteur

Deuxième permanence le mardi 10 septembre 2019 de 14h à 17h
Troisième permanence le samedi 28 septembre 2019 de 09h à 12h.

J'annexe au registre un courrier de M. le Président de la Région
Hauts de France reçu en double exemplaire.

Le commissaire approuve
François Charlier

M. THIEFFRY Jean-Luc demeurant 6 Rue Edmond Randozin
Frocourt. M. ROY Emmanuel demeurant 3 Rue Edmond
Randozin Frocourt 80250 POIX DE PICARDIE.

1) Impacts sur la valeur immobilière des habitations et
biens immobiliers = La baisse des valeurs des biens
immobiliers peut atteindre de 30% à 70% de la valeur
actuelle en cas d'installation des éoliennes proches
de nos résidences.

2) Impacts sur la réception des ondes T.V. L'implantation
des éoliennes entraîne de graves perturbations sur la réception
des chaînes Télévisées.

3) Impacts sur la santé = les conséquences sur la santé humaine
des champs magnétiques générés par les éoliennes ne sont pas
connues. Le recul actuel ne permet pas d'évaluation
objective des conséquences sur la santé humaine, des femmes
enceintes et des enfants. Un reportage récent sur TF1 montrait
des malformations sur des boeufs et vaches depuis l'implantation
d'éoliennes. le principe de précaution prévu dans la loi sur
l'environnement devrait entraîner la mise en place d'un
moratoire le temps d'évaluer les conséquences sur la santé.
les bruits et flashs perturbent le sommeil et la vie
quotidienne justifiant un moratoire.

4) Sur exploitation du plateau. le plateau comporte déjà de
nombreuses fermes éoliennes. L'implantation des éoliennes pénaliserait
une nouvelle fois les habitants des zones rurales. Les éoliennes
E1, E2, E3 seraient implantées très près des habitations et
dans une orientation pénalisant les habitants.

5) L'implantation de cette nouvelle ferme éolienne ne se justifie pas à l'heure actuelle. Le bilan carbone n'est pas aussi positif que les sociétés ne veulent le faire savoir. Les éoliennes ne permettent pas de prendre le relais de autres énergies électriques. Elles sont impactées par les variations de la météo.

A ce jour aucune solution n'a été trouvée pour stocker l'énergie produite lors des épisodes de vent. Par contre en cas d'absence de vent elles ne produisent aucune électricité. Cela induit que des sources différents de production électrique doivent être maintenues et entretenues entraînant un doublement de l'empreinte carbone et un doublement des frais d'exploitation sur deux sites.


En Allemagne la mise en place de nombreuses éoliennes a contribué à la remise en service de centrales électriques à charbon de mauvaise qualité. L'Allemagne produit à ce jour 9 Tde CO₂ contre 1,5 Tde par la France du fait de la production nucléaire d'électricité.

6) La mise en place d'éoliennes impacte les couloirs migratoires. La multiplicité des fermes éoliennes sur le plateau entraîne une diminution drastique des possibilités de passage de migrateurs. L'impact des champs magnétiques n'a quand à elle pas été étudié sérieusement. Les constatations des chasseurs sur la disparition du gibier à proximité des éoliennes n'est pas une utopie.

En conséquence nous nous prononçons CONTRE l'implantation de cette ferme éolienne.

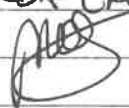
Mr THIEFFRY Jean-Luc

Mr ROY Emmanuel.



MORDA Eric : Trop d'éoliennes dans le secteur.
A terme entre 200 et 250 !!! une électricité chère
à l'avenir, des emplois surtout en Allemagne, peu de
retour pour les emplois en France.

Des nuisances : Bruit, faune, impact sur la santé ?

MORDA ERIC



Thierry DEBARD, habitant de JARCIÈS et conseiller municipal, se prononce
contre l'implantation de nouvelles fermes d'éoliennes autour, entourant
les habitations de nos communes, cela dans une proximité et clarté
écoute.

Pour ailleurs et depuis les installations de parcs déjà existants, nous
pouvons constater les points suivants :

- Un espace rural non préservé
- Une lumière le nuit toujours présente
- Plus de passage d'oiseaux migrateurs (nous en avons eu un il y a 10 ans
passés, avant les fermes éoliennes de la côte pédoncule proche du nord
ouest de l'Orbi, le plein de voir passer les oiseaux sauvages, ...
et sans doute d'autres oiseaux)
- Une culture rurale mise en péril, notamment sur les traditions
de chasse (en milieu de Parc Éolien !), de balade, ...

Nous pouvons également avec plusieurs études à l'appui, se poser la
question de la plus saine environnementale à long terme ... Que faire
dans les décennies à venir ?

Enfin, de nouvelles études sur le sujet peuvent poser question ! Dans
un cadre d'autres problématiques d'aires (autres sites notamment).


T. DEBARD

⊕ Non reconnaissance de la démocratie locale !!

Jean-Marc FALSARELLA, habitant de Sargis
 - Problèmes dû aux infrasons, comme vu dans le reportage récent sur TF1 → les animaux meurent et des personnes deviennent malades. Principe de précaution à appliquer
 - Baisse des prix de l'immobilier là où les éoliennes sont implantées.

- Risque de chute de glace (indiqué au pied des éoliennes)
 ↳ balade en vélo ou à pied impossible l'hiver car certaines éoliennes juste à côté des chemins.

Certaines éoliennes vont aussi être juste à côté de la route (la route n'est pas fermée l'hiver) → risque de chute de glace sur les véhicules et/ou sur la route → responsabilité des éoliennes en cas d'accident.

- Bruit → Éoliennes vont être trop proche des habitations.

On oubliât les éoliennes sans avoir
d'argent pour les gênes occasionnées
↳ une somme devrait être versée
aux riverains en fonction de la
distance par rapport aux éoliennes
DARGIES va être totalement encerclé
↳ Non à l'encerclement des villages.

Pollution visuelle la nuit on se
voierait sur une zone industrielle
avec les lumières rouge clignotante
↳ on ne peut plus voir les étoiles
à la campagne.

• Nos paysages sont massacrés.

Sur-concentration d'éoliennes dans
le secteur

↳ la zone est à saturation complète
↳ il n'y a plus l'adhésion de la
population locale.

• La hauteur des éoliennes devrait
être en fonction de la proximité des
habitations (exple = éoliennes 130m → dist 7,3km)

F C W

Les éoliennes devraient être plus en mer, cela générerait moins les populations et créerait des zones de reproduction pour les poissons.

→ Je me prononce donc CONTRE l'implantation de ce parc.

Quatrième permanence le jeudi 26 septembre de 15h à 18h

M. Raphaël Barandelle
282, de Grandvilliers 60210 Dargies

Je suis fermement opposé à ce nouveau projet de parc éolien sur les communes de Dargies / Sentelie pour les motivations essentielles suivantes :

- 1) Trop d'éoliennes dans ce secteur géographique
- 2) Dangerosité du projet
- 3) Prétexte possible pour justifier d'autres implantations
- 4) Décision du Conseil municipal de Dargies entachée d'irrégularités et vote du Conseil municipal de Sentelie illégal
- 5) Aérogénérateurs trop près des villages
- 6) Encerclement, étouffement des villages
- 7) Construction dans l'espace de respiration paysagère
- 8) Implantation dans un couloir réservoir à de nombreuses espèces d'oiseaux, de chauves-souris et chouettes
- 9) Le promoteur Energie Team refuse de tenir compte des remarques formulées par l'autorité environnementale
- 10) Les parcs actuels sont trop souvent « au repos »
- 11) Le consommateur est totalement oublié et grand perdant
- 12) L'énergie éolienne est très loin d'être vertueuse écologiquement
- 13) Désaccord avec les orientations du Gouvernement, de l'Etat.

J'explicite chacune de ces motivations dans le document de 9 pages que je remets ce jour à Monsieur le commissaire enquêteur. Je souhaite que ledit document soit annexé au dossier d'enquête publique.

suite au verso

A NOTER : pour éviter de réimprimer 6 pages de mes observations, j'apporte ci-dessous quelques compléments. Mon opposition à l'implantation massive d'éoliennes n'est pas incompatible avec une conscience écologique

Aux points 4) ci-dessus et 4-5) de mes observations détaillées : Selon la charte France Energie Eolienne et Association AMORCE, signée le 2 Octobre 2015, un élu ne peut détenir un intérêt direct ou indirect sur le projet éolien ; il doit de plus s'abstenir de toute participation aux votes du conseil municipal. A Dargies, deux élus ont des membres de leur famille proche directement concernés par ledit projet. Je rappelle que de 2013 à 2015, 7 condamnations d'élus ont été prononcées pour prise illégale d'intérêt.

Aux points 5) ci-dessus et 6) de mes observations détaillées: il convient de remarquer que la hauteur moyenne des éoliennes s'accroît sans cesse. Certes elles gagnent ainsi en productivité, mais elles deviennent de plus en plus gênantes (bruit, infrasons, vision) ; ceci d'autant plus que la distance réglementaire de « précaution » par rapport aux habitations est restée la même qu'au début des 1eres constructions d'éoliennes.

A Dargies le 26 septembre 2019

Monsieur Raphaël Bonardelle

Dargies

J'annexe au registre
un dossier de neuf pages.

Le commissaire exécutif

François Chabouff
F.-C. Guesin

J'annexe au registre une délibération du conseil municipal de Sarraut du 10 septembre 2019 qui n'est renvoyée par M. Lionel Bouchart, maire de Sarraut.

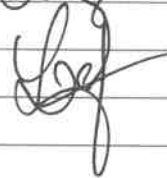
François Chabouff

M. Le Fabre Charles Maire de Dargies

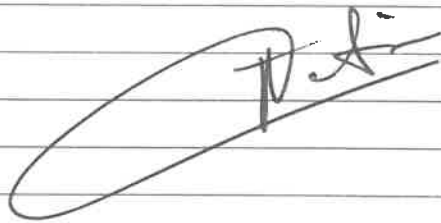
La Commune de Dargies dispose d'un grand territoire, elle même a reçu par la Commission de la Préfecture de la Vallée (CCPV) une zone de développement éolien ZDE. C'est cela qui a permis de mettre 6 machines au jour d'aujourd'hui et il y a 3 nouvelles machines qui vont être installées, ayant un grand territoire les sollicitations sont nombreuses. Le nouveau projet comporte 5 machines en Commun avec la Commune de Sentelie. Tout le monde nous parle d'énergie renouvelable, écologie, de protection de la couche d'ozone, de transition énergétique, pourquoi ne pas mettre en place ces machines. Il y a d'entretien des

chemins, les retombées fiscale pour la commune, l'amélioration de nos villages, du cadre de vie, sans cela ce ne sera plus possible de répondre aux besoins des communes où vous nous supprimez la taxe d'habitation, comment faire ? Nous plantons des haies paysannes, nous avons créé un aire de jeu pour les enfants, nous avons refait un quartier ainsi que la voirie. Nous voulons garder notre identité sans avoir besoin de personnes pour nous diriger, notre président des Hauts de France ne veut pas d'éoliennes sur notre territoire, mais il oublie que la région touche les taxes de nos parcs ainsi que notre chère communauté de communes de la Picardie Verte. Croyez moi ce n'est pas à titre personnel comme certaines personnes le pense je n'ai pas d'intérêt plus que d'autre c'est seulement pour avoir de l'énergie propre ainsi que le bien être de mes habitants de la commune

Dangis le 26 septembre 2013
Cherly Lefebvre Maire de Dangis



Je dépose ce jour 3 Octobre 2019 un dossier
contre ces machines en mon nom
MARTIN Patrick de 5 pages
et un dossier au nom de l'association "Eolienne 60"
de 6 pages.



Cinquième permanence le jeudi 3 octobre 2019 de 14h à 17h.

Écrit sous la dictée de M. Bernard Guy de Francourt -
de la Haye Saint Romain, handicapé momentanément de la
main droite.

"Contre ce projet estimant qu'il y a déjà assez
d'éoliennes dans le secteur - De ce fait on est en train
de détruire le paysage picard, région déjà très chargée
en éoliennes - Raison économique pour les gens qui se
trouvent dans l'obligation de vendre des terrains en des
marchés, cela posera problème - Sans oublier les éventuelles

rencontres que nous ne connaissons pas encore.

Le comité est équilibré

~~François Chabrier~~

D. Bernard

~~Y. Buisson~~

Mme Sonia RUSSO. Fmouvoir.

Je pense qu'il y a plus d'inconvénients que d'avantages. Je suis donc opposé à ce projet.

S. Russo

Le présent registre ainsi que les cinq pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le _____
à M. monsieur le Préfet de l'Oise -

(Voir mentions de clôture en page 21)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE**

Pièces jointes :

Mémoire de M. Martin

Mémoire de l'association Eolienne 60

Délibération du conseil municipal de Sarusis

Mémoire de M. Raphaël Bourdelle

Courrier de M. Xavier Bertrand, Président de la
région Hauts de France -

Le commissaire enquêteur

François Charlepin